



**Syndicat Autonome des Fonctionnaires et Agents chargés du Contrôle des Transports
Terrestres
MOTION – CAP du 17 mars 2011**

« L'art de la réussite consiste à savoir s'entourer des meilleurs » – J.F. Kennedy

Ce n'est manifestement pas le cas au MEDDTL !

Dans le vocabulaire commun « réussite », signifie « *succès, résultat favorable. Entreprise, action, oeuvre qui connaît le succès* ».

Au MEDDTL le vocable RéHucit revêt une toute autre réalité : application informatique défaillante qui illustre le manque de moyens et le mépris avec lequel ce ministère gère ses agents.

Faute d'un outil adéquat, les promotions n'ont pas été examinées lors de la précédente CAP, elles ne le seront pas aujourd'hui, et malgré les promesses (qui n'engagent que ceux qui les font) et les garanties verbales qui ont été données, rien ne permet d'affirmer aujourd'hui que les promotions feront l'objet de l'ordre du jour de la prochaine CAP.

Cette situation est inacceptable, les justifications données (bug informatique, prestataire pas à la hauteur... et à quel prix ?...) ne sont pas recevables, et frôlent l'outrage, d'autant que ces « justifications » n'ont pas empêché d'autres CAP (IPSCR, techniciens) de statuer sur les promotions.

Aujourd'hui, nous vous demandons avec fermeté et détermination de nous préciser dans un délai d'une semaine le dispositif qui sera mis en place pour garantir qu'aucun collègue promouvable (dont les futurs retraités) ne sera lésé.

Parallèlement, le décret sur la rémunération des horaires de nuit et de week-end (dont la publication avait été promise avant la fin de l'année 2010) n'est toujours pas sorti.

Concernant la fusion de notre corps, nous en voyons déjà le premier effet en Champagne-Ardenne où un poste de CDTT a été supprimé au profit d'un poste de B administratif ou technique pour l'animation et l'appui technique aux subdivisions de contrôle technique et de contrôle des transports terrestres.

Réforme statutaire dont ne voyons toujours pas les quelconques avantages. Idem pour la PFR.

La stratégie de l'administration visant à fixer des délais très courts et à communiquer à minima sur ces sujets cruciaux pour tenter de nous mettre devant le fait accompli ne nous a pas échappé !

Nous tenons à vous alerter que ce contexte général engendre chez de nombreux CTT une forte démotivation et un renforcement du sentiment de non reconnaissance qui alimente une colère froide et déterminée. Nul doute que la mobilisation et l'impact des actions qui pourraient être menées seront à la hauteur de ce ressenti.